

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2018

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL36

présenté par

Mme Dubost, rapporteure et M. Bru, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« de l'Union européenne, telles que définies à »,

les mots :

« communes de l'Union européenne, consacrées par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.